



Livret d'accueil

CISELL

Résidence Sociale

Place de l'Europe
09300 LAVELANET

☎ : 05.61.01.03.01

💻 : cisell@apajh09.asso.fr

LE MOT DE BIENVENUE

Bonjour et bienvenue,

Vous intégrez aujourd'hui le service pour jeunes majeurs de la Résidence Sociale de la Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) du CISELL, structure de l'APAJH 09 à Lavelanet.

Il est important que votre séjour dans l'établissement se déroule du mieux possible afin de le mettre à profit maintenant et pour votre avenir.

Avec vous et l'ensemble de l'équipe, nous allons définir les axes essentiels à mettre en place et à travailler afin de pouvoir réaliser vos projets futurs.

Ce livret vous est remis pour vous présenter la structure et l'association ainsi que les bases de leur organisation et fonctionnement.

Avec ce livret, il vous sera délivré le règlement de fonctionnement et la charte des droits et devoirs des personnes accueillies.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions sur l'ensemble de ces documents.

Nous nous appliquerons à être à l'écoute de vos besoins et à adapter notre accompagnement à votre situation et vos objectifs.

La Direction

SOMMAIRE

LE MOT DE BIENVENUE.....	3
PRESENTATION DE L'APAJH 09	5
Valeurs de l'APAJH 09.....	6
Organisation associative	7
Implantation géographique.....	8
INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE	9
Présentation de la structure	10
Situation géographique du Cisell et de la Résidence sociale	10
Présentation des professionnels	11
Prestations de la structure	13
INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	14
Modalités d'admission.....	15
Pièces à fournir lors de l'admission.....	15
Conditions d'accès au dossier	16
Assurances – mutuelle.....	17
Conditions d'accueil des proches.....	17
Continuité de l'accompagnement.....	17
Recours à un médiateur.....	19
Coordonnées utiles	20



VALEURS DE L'APAJH 09

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

LAÏCITE

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

CITOYENNETE

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

SOLIDARITE

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

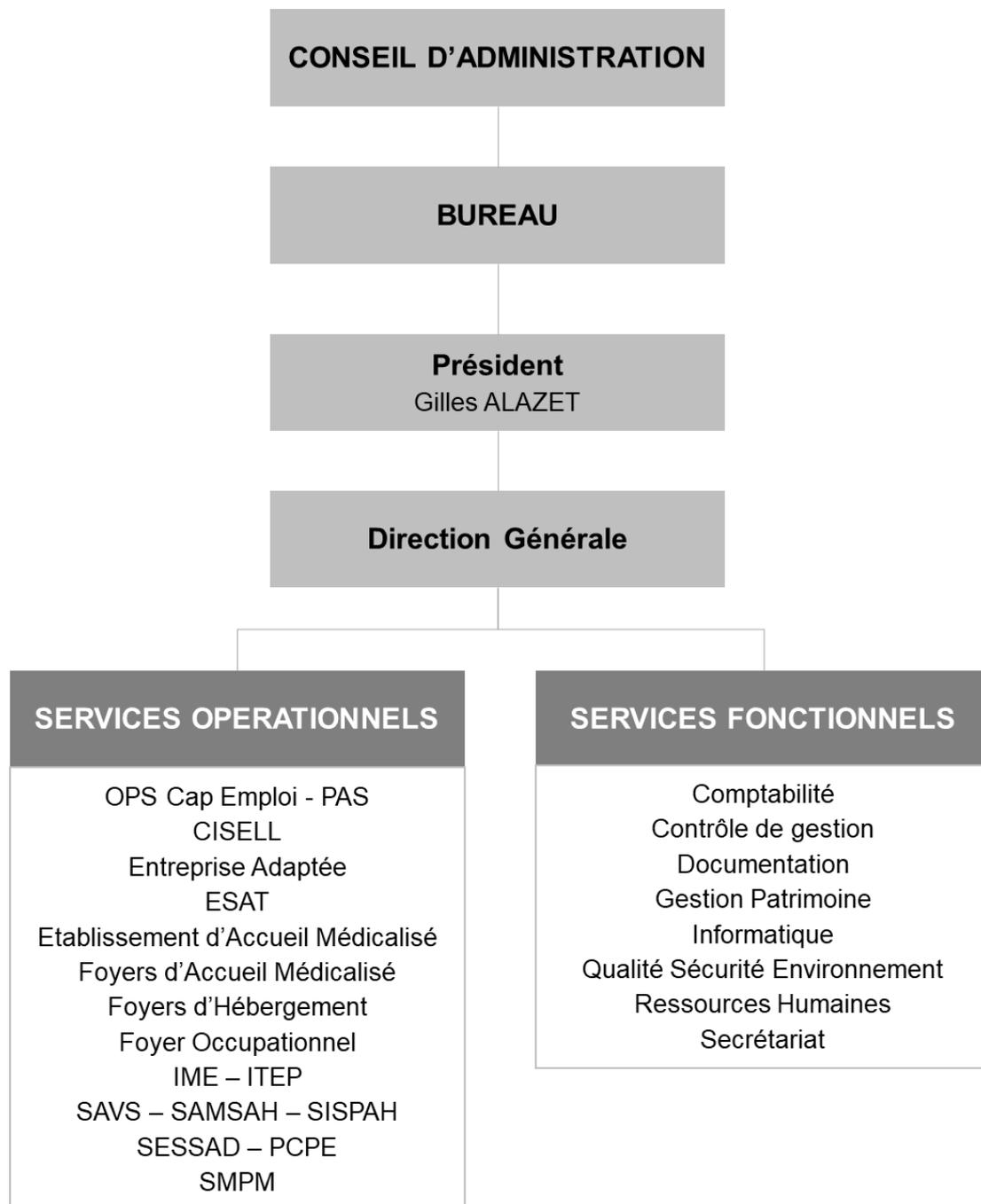


ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

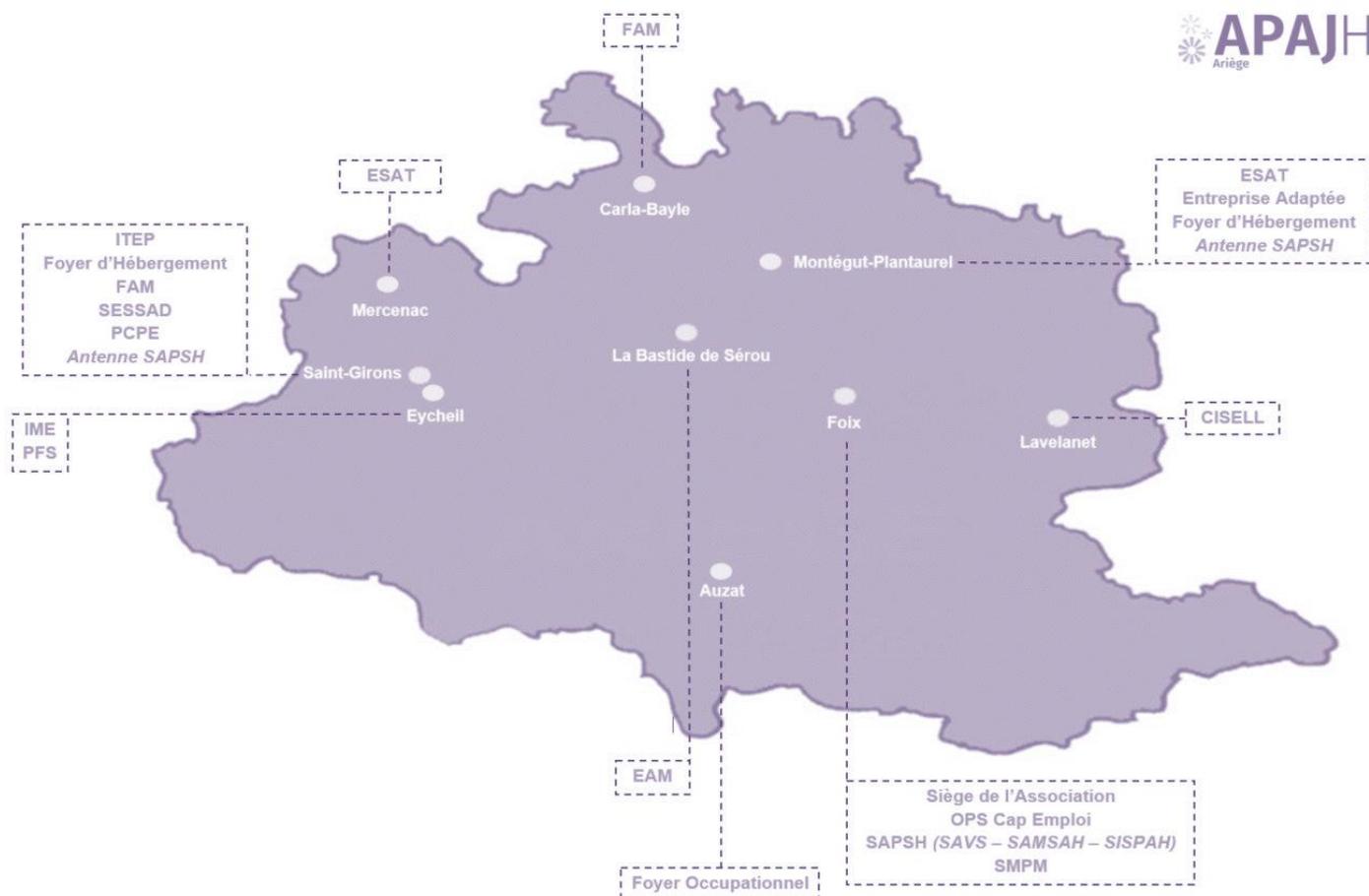
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



CISELL : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

OPS : Organisme de Placement Spécialisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFS : Placement Familial Spécialisé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAPSH : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

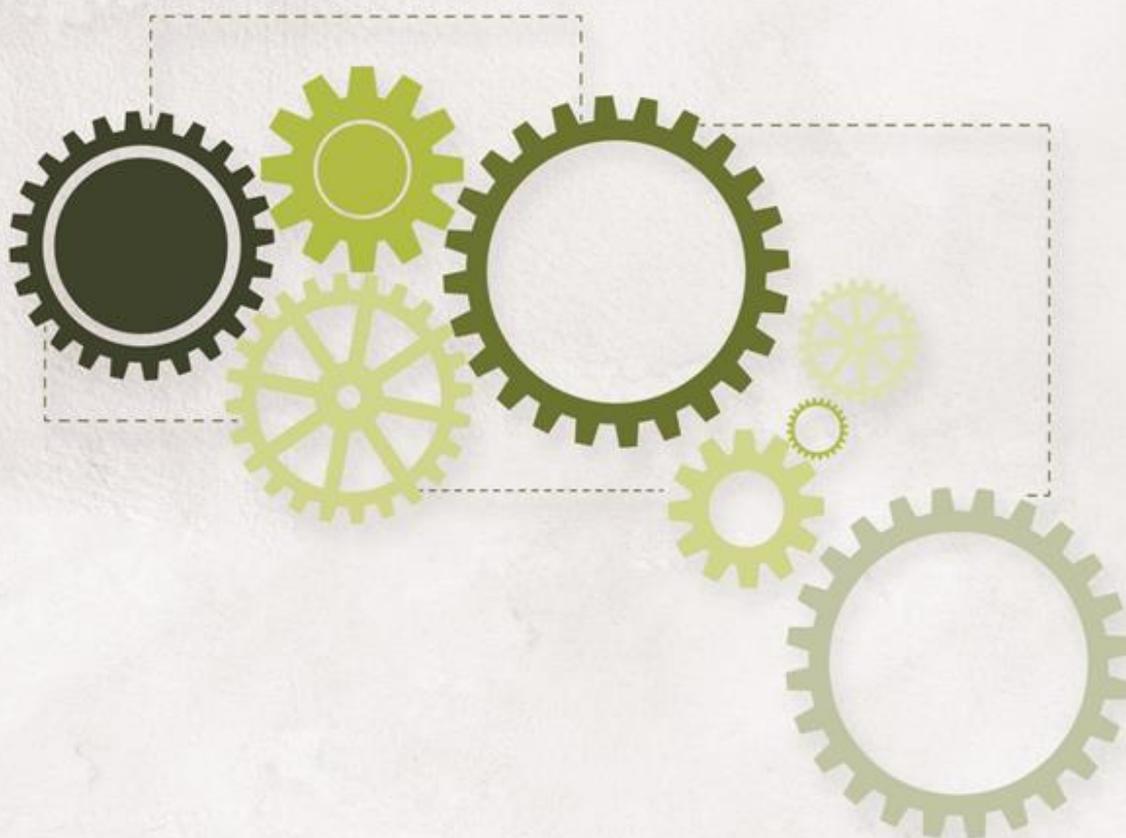
SISPAH : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

SMPM : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le **CISELL** (Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange) a été créé le **3 juillet 1989**.

Il se compose de cinq services :

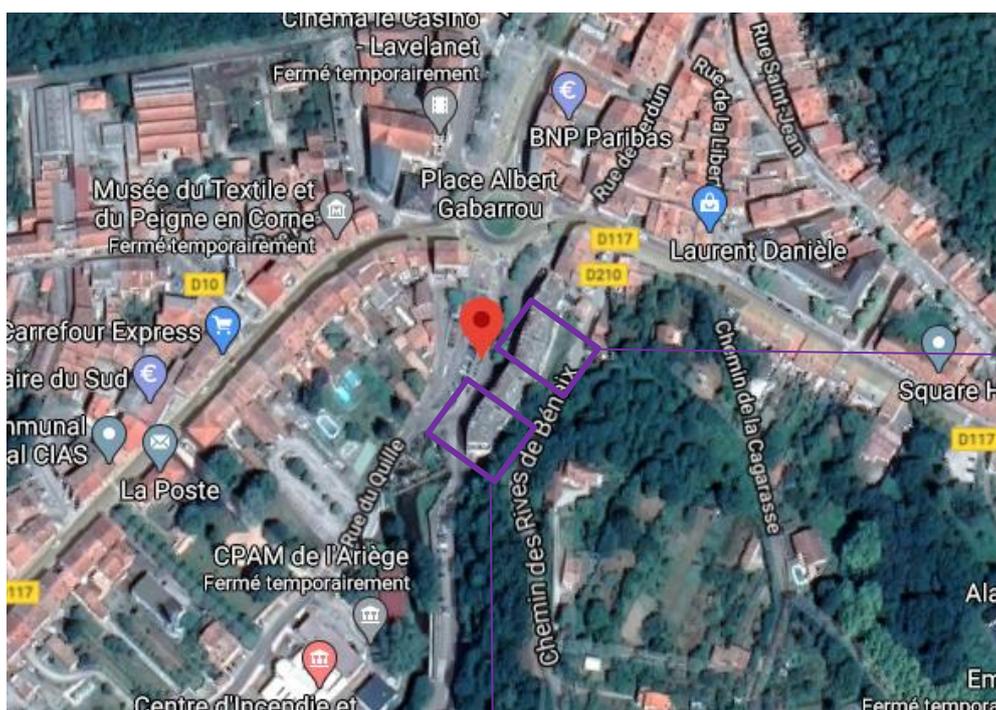
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) avec un agrément de 5 places ;
- Un accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) avec un agrément de 30 places ;
- **Une résidence sociale avec un agrément de 4 places** ;
- Un service de suivi extérieur avec un agrément de 2 places;
- Un appui technique au placement familial (droit de visite médiatisé) avec un agrément de 14 situations.

Les responsables sont :

- Madame Lucie ETTER, Directrice ;
- Madame Jennifer SOUBIES, Chef de service.



SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CISELL ET DE LA RESIDENCE SOCIALE



CISELL -MECS

Résidence sociale

L'établissement fonctionne dans différents locaux répartis comme décrit ci-dessous.

L'établissement « siège » est situé à Lavelanet au sein d'un immeuble dont il est propriétaire. Il se constitue comme par 3 entrées :

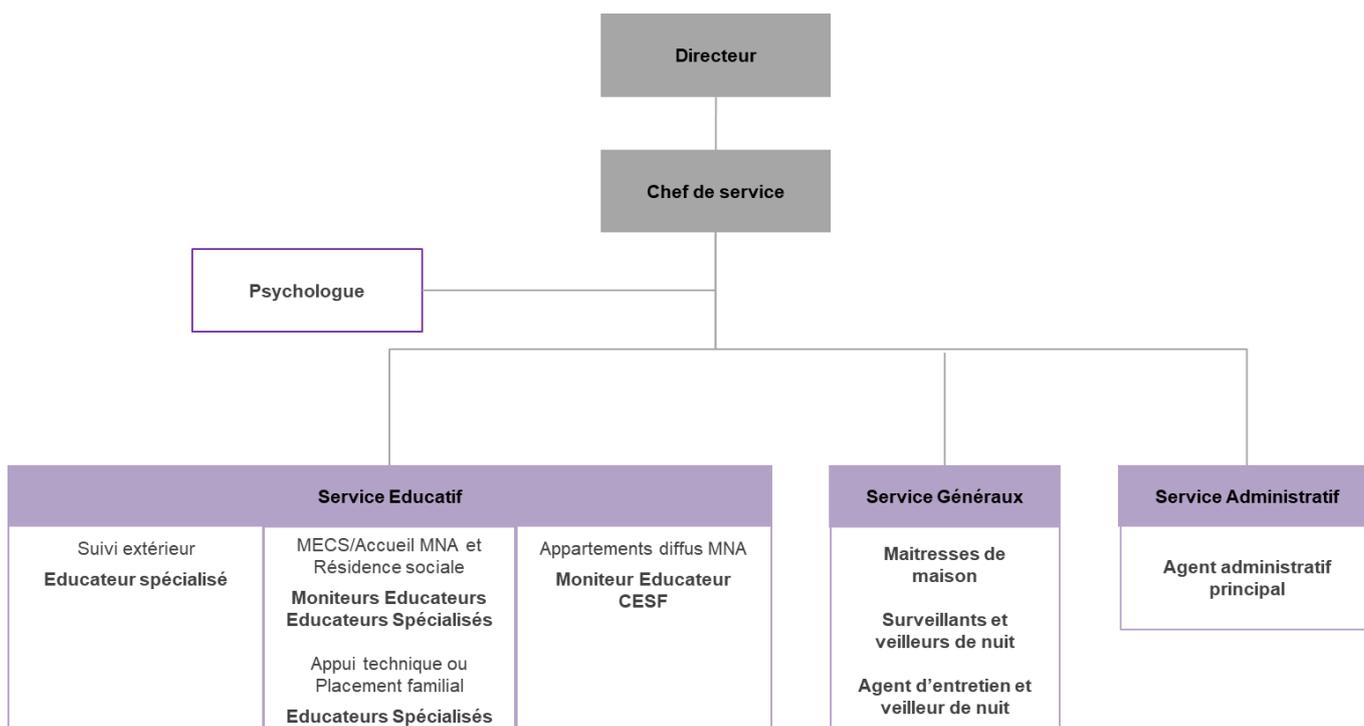
- La 1ère entrée dessert les locaux administratifs ;
- La 2ème entrée, l'hébergement ;
- La 3ème entrée, le service de droit de visite.

L'hébergement des majeurs se fait sur Lavelanet dans un appartement en location.

Un appartement de type T4 est réservé aux majeurs.



PRESENTATION DES PROFESSIONNELS



Le rôle des professionnels de la structure :

- **Directeur Adjoint** : Assure le bon fonctionnement de l'établissement au niveau de l'animation, du management, de la gestion technique, de l'administration et la gestion, de la sécurité et de la législation en vigueur.
- **Chef de service** : Pilote l'ensemble des équipes éducatives et est garant de l'accompagnement et de la bonne prise en charge des jeunes accueillis à tous les niveaux.
- **Agent administratif principal** : Assure le secrétariat de l'établissement, le traitement du courrier, la gestion des dossiers individuels, le contrôle des documents officiels et la préparation du travail du directeur adjoint.
- **Psychologue** : Soutient les jeunes accueillis, coordonne le travail avec les partenaires extérieurs et apporte un appui à l'ensemble de l'équipe.
- **Educateur spécialisé** : Réalise l'accompagnement des jeunes (mineurs et majeurs) au quotidien par le suivi et la mise en œuvre d'actions éducatives, d'animation et d'organisation à la vie quotidienne. Il assure les suivis extérieurs et le lien avec les familles.
- **Moniteur éducateur** : Assure l'accompagnement des jeunes (mineurs et majeurs) au quotidien par le suivi et la mise en œuvre d'actions éducatives, d'animation et d'organisation à la vie quotidienne.
- **CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale)** : Accompagne la prise en charge sociale et administrative des jeunes accompagnés.
- **Maîtresse de maison** : A une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, courses...
- **Veilleur de nuit** : Assure une veille active des jeunes accompagnés et des bâtiments pendant la nuit.
- **Agent d'entretien** : Assure l'entretien général de l'ensemble des locaux du CISELL ainsi que des véhicules.



PRESTATIONS DE LA STRUCTURE

Plusieurs missions sont définies :

- L'accompagnement des jeunes majeurs selon leur degré d'autonomie dans différents domaines ;
- La réalisation d'une période de transition pour permettre aux jeunes majeurs de vivre seul dans un appartement à l'extérieur ;
- La protection ;
- L'accompagnement et le soutien dans le processus « d'insertion socio-éducative » tenant compte de la personne dans sa globalité.

Le quotidien est organisé autour de l'apprentissage de l'autonomie.

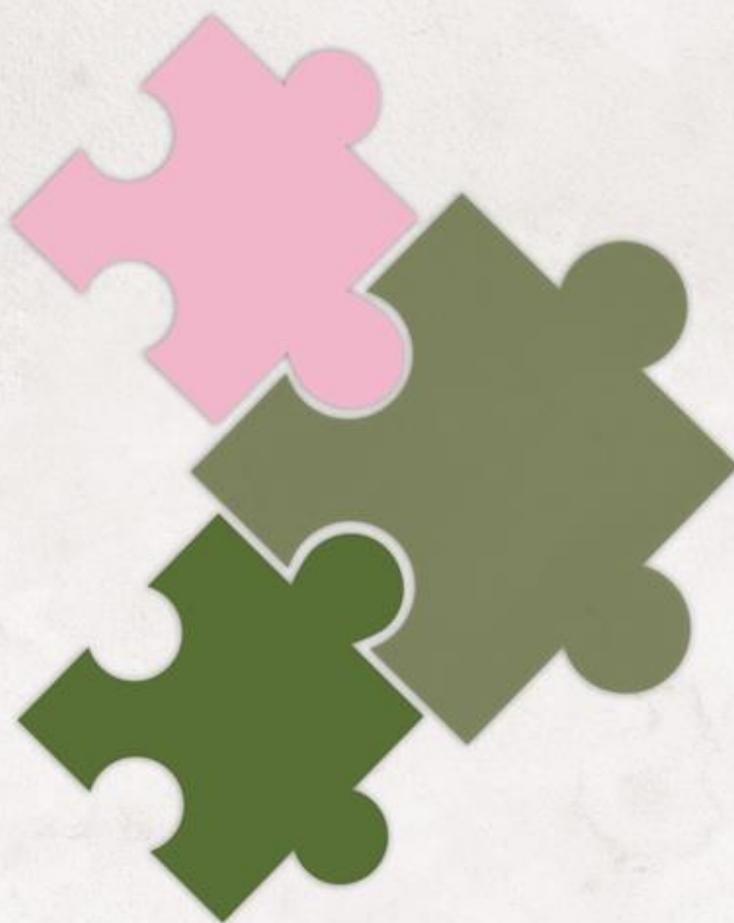
Les temps collectifs se déroulent dans des lieux communs : la salle à manger et la cuisine. Les résidents partagent ces espaces qui s'organisent dans le souci du respect de l'autre.

Les temps individuels participent pleinement au projet personnel du jeune majeur.

L'accompagnement socio-éducatif s'articule autour de différents axes du projet : gestion du budget, scolarité, formation, emploi, activités extérieures, suivis (médical, thérapeutique, judiciaire).

Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





MODALITES D'ADMISSION

L'accueil d'un majeur résulte d'une demande de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'admission dépend de la capacité d'accueil de l'établissement et de l'adéquation entre la problématique de la personne et les missions confiées à l'établissement.

L'établissement peut refuser une entrée s'il estime que cette dernière peut altérer le bien-être collectif.

Conditions d'admission :

- Le jeune doit avoir un contrat avec les services sociaux de l'Ariège ;
- Pour les 21/25 ans, il doit bénéficier d'un suivi par un organisme de formation ou d'insertion professionnelle ;
- Le jeune doit avoir un revenu ou des ressources lui permettant d'assurer le loyer et les besoins alimentaires ;
- Il doit être en demande d'un accompagnement éducatif ;
- La problématique du jeune est également prise en considération du fait de la proximité avec la Maison d'Enfants à Caractère Social.

Si ces conditions sont remplies, le jeune doit faire une demande d'accueil et d'hébergement auprès du Conseil Départemental. Les référents sociaux de l'ASE s'adressent à la direction de l'établissement et soumettent le projet.

Une rencontre est organisée avec le jeune et les partenaires sociaux afin de lui présenter la structure et son fonctionnement. Un temps de réflexion est ensuite laissé aux deux parties.

Si toutes les parties sont d'accord, une date est fixée pour l'admission et un Titre d'Occupation ainsi qu'un état des lieux sont signés. La signature du contrat de séjour par la Directrice Adjointe du CISELL et le jeune majeur conclut la procédure d'admission.



PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

- Contrat jeune majeur signé avec l'ASE ;
- Titre d'Occupation signé (état des lieux et contrat de séjour) ;
- Documents d'identité ;
- Tout document administratif concernant l'accompagnement.



CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'utilisateur a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : mesdonnees@apajh09.asso.fr

Après l'avoir contactée, si l'utilisateur estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



ASSURANCES – MUTUELLE

L'Établissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Assurance couvrant les risques locatifs** (incendie, dégâts des eaux, explosions).
- **Assurance du mobilier** (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- **Responsabilité Civile** (seulement lorsque les usagers sont pris en charge par les services de l'établissement).
- **Assurance des véhicules.**



CONDITIONS D'ACCUEIL DES PROCHES

Le règlement de fonctionnement engage les différentes parties à respecter les règles de l'établissement.

L'accès à la résidence sociale est interdit à toute personne extérieure au service sauf accord express de la Direction de l'établissement après demande.



CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un travail fort de coopération avec les différents acteurs entourant le jeune est mené afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement.

Pour ce faire le CISELL communique et peut faire appel à l'ensemble des partenaires suivants :

- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Ariège
- Les établissements scolaires : Les collèges, les lycées, les lycées professionnels, les établissements d'éducation spécialisée, les centres de formation pour les apprentis au niveau départemental et régional (Foix, Toulouse, Albi) ;
- Les employeurs dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une recherche de stage ;
- Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) et les Centre Médico-Psychologique (CMP) pour les mineurs / majeurs dans le cadre de suivis thérapeutiques ;

- Les services adultes et pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) pour des séjours d'observation et de rupture ;
- Les médecins et spécialistes de la santé pour le suivi médical ;
- Le planning familial pour travailler sur l'intimité et la protection de la vie intime et sexuelle ;
- Les organismes d'orientation, d'insertion et de formation : le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission Locale, l'INSTITUT d'Education Permanente (INSTEP), le Centre Inter institutionnel de Bilan de Compétences (CIBC), Pôle Emploi, la Mission Générale d'Insertion (MGI), afin de mener à bien l'insertion professionnelle des jeunes non scolarisés (mobilisation sur les projets individualisés, réalisation de bilans, rédaction de CV...) ;
- Les autres structures et établissements de l'APAJH09 notamment dans le cadre de prises en charge multiples ou de lieux d'accueil de stages ;
- La Préfecture de l'Ariège et les différentes ambassades dans le cadre des demandes de régularisation des MNA ;
- La Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi Ariège pour l'élaboration des autorisations de travail pour les apprentis ;
- Les autres MECS de l'Ariège et la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE) dans le cadre de groupes de travail et d'échanges sur des sujets spécifiques ;
- Les intervenants extérieurs pour l'apprentissage du FLE (Français Langue Etrangère) auprès des MNA ;
- La Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap de l'Ariège dans le cadre de besoins spécifiques d'accompagnement de certains jeunes notamment après leur majorité ;
- Les associations tutélaires dans le cadre de la mise en œuvre d'une ordonnance de jugement de curatelle, de tutelle ;
- L'AIPD 09 (Association Information Prévention Addictions Ariège) pour l'information et la prévention des addictions ;
- Les organismes institutionnels : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi... ;
- Les clubs sportifs, diverses associations (culturelles, caritatives,...) ;
- Les différentes familles d'accueil des jeunes reçus en droits de visites ;
- La gendarmerie au titre de la prévention et d'un travail en collaboration ;
- Le centre de secours de Lavelanet ;
- Educateur de rue / prévention

La continuité de l'accompagnement se poursuit dans la durée. Lorsque le niveau d'autonomie du jeune est suffisant il peut basculer sur le service de suivi extérieur afin de continuer et finaliser le travail engagé.

RECOURS A UN MEDIATEUR

Le jeune ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

DDCSPP

9, Rue Lieutenant Paul Delpech
BP 103 – 09003 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.43.00
ddcspp@ariego.gouv.fr

Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie

1, Boulevard Alsace Lorraine
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex
Tél. : 05.34.09.36.36

ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr ou
ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr

Conseil Départemental de l'Ariège

Direction des actions pour le développement social et de la santé –
Direction adjointe de l'autonomie
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.09.09
dsddir@ariego.fr

COORDONNEES UTILES

APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : siege@apajh09.asso.fr

Site internet : www.apajh09.org

MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIERS
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 36 46

MSA

26, Allée de Villote
09014 FOIX Cedex
☎ : 05.61.65.75.75

Numéros d'urgence

112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie

Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être.



**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est
d'en parler !

www.allo119.gouv.fr